

Date de l'arrêté : 07/04/2026 Objet : Délégation à un adjoint : affaires sociales, petite enfance, école	République Française Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE Arrondissement : Forcalquier VENTEROL - COMMUNE
--	---

ARRÊTÉ
N° AR_2026_006

portant Délégation à un adjoint : affaires sociales, petite enfance, école

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 20/03/2026, fixant à 2 le nombre des adjoints au maire ;
- Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme DE LUCA Régine en qualité de 2ème adjoint au maire, en date du 20/03/2026 ;
- Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Mme DE LUCA Régine ;

ARRETE

Article 1er : En application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DE LUCA Régine, 2ème adjointe au maire, est déléguée aux affaires sociales, petite enfance, école et ce à compter du 20/03/2026. A ce titre, elle sera notamment en charge des questions relatives aux affaires sociales, aux personnes âgées à la crèche et à l'école.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Mme DE LUCA Régine, 2ème adjoint au maire, à l'effet de signer tous les documents courriers mentionnés à l'art. 1, y compris comptables, relatifs à sa délégation.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'art. 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à M. le Sous-Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à M. le Receveur municipal.

Fait à VENTEROL, le 07 avril 2026
Le Maire



AR_2026_006

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026 Date de reception de l'AR: 07/04/2026 004-210402343-AR_2026_006-AI A G E D I
--